'AGEFI
Edition du Lundi 30 octobre 2017

Le Congrès pourrait renoncer à taxer les Américains de Suisse

lundi, 30.10.2017

USA. Le projet de réforme du code des impôts prévoit un renforcement du principe de territorialité qui pourrait s'appliquer aux sociétés et citoyens

Charles Bruce, Stéphane Lagonico et Guillaume Grisel, Bonnard Lawson

C'est un vieux serpent de mer qui pourrait finalement disparaître. Une réforme du code des impôts américain prévoit de renoncer à assujettir à l'impôt fédéral sur le revenu les Américains de l'étranger, qui sont aujourd'hui taxés en raison du simple fait qu'ils sont citoyens des USA. Cette réforme toucherait des millions d'américains à travers le monde entier.

Parmi eux, plusieurs dizaines de milliers sont domiciliés en Suisse, où ils paient bien sûr aussi leurs impôts communaux, cantonaux et fédéraux.

Seulement, aujourd'hui, en raison de leur nationalité américaine, ils sont également tenus de déposer chaque année une déclaration d'impôts auprès de l'Internal Revenue Service (l'IRS, le fisc fédéral américain). Malgré l'existence de règles visant à éliminer les doubles impositions, nombre d'entre eux paient chaque année des montants plus ou moins importants à l'Oncle Sam, en plus de leurs impôts suisses sur le revenu et la fortune.

Bien qu'il soit difficile de faire des prédictions dans ce domaine, on peut imaginer que le Congrès américain adoptera certaines réformes fiscales avant la fin de l'année ou au cours des premiers mois de 2018.

Parmi les modifications possibles de la loi, un renforcement du principe de territorialité en matière d'impôt sur les sociétés: les sociétés américaines, actuellement taxées sur leurs profits mondiaux, ne seraient plus imposées que sur les profits qu'elles réalisent sur le territoire américain. Les citoyens américains domiciliés à l'étranger font pression pour obtenir le même traitement que les sociétés: la territorialité. Il semble que le Congrès prête une oreille attentive à leurs revendications.

Uniquement pour les résidents

La territorialité, pour les individus, cela signifierait que l'impôt fédéral sur le revenu ne s'appliquerait plus qu'aux personnes «résidentes» des USA, et non plus aux citoyens américains habitant l'étranger.

Menés par des groupes de pression comme American Citizens Abroad, les efforts dans ce sens ont beaucoup progressé.

Il faut dire que les Etats-Unis sont en total décalage par rapport au reste du monde sur ce sujet, étant quasiment le seul pays du monde (avec l'Erythrée…) à taxer ses citoyens de l'étranger sur l'entier de leurs revenus.

Cette anomalie pourrait être supprimée du code américain des impôts sans que cela n'engendre un grand travail législatif. Les pertes fiscales pour le Trésor américain seraient probablement minimes et les risques d'abus pourraient assez facilement être maîtrisés. Les citoyens américains de l'étranger continueraient de payer des impôts sur leurs revenus de source américaine, mais ne seraient en revanche plus imposés sur les revenus qu'ils réalisent hors des Etats-Unis (notamment dans leur propre pays de domicile).

Pour les dizaines de milliers d'Américains de Suisse, les avantages seraient considérables. Préparer une déclaration d'impôts américaine est beaucoup plus complexe qu'une déclaration suisse, surtout dans pour les personnes domiciliées à l'étranger. Et en cas d'irrégularité, les amendes peuvent vite devenir dramatiques.

Il est ainsi pratiquement impossible de remplir sa déclaration sans l'aide de professionnels dont les services sont coûteux. En outre, les Américains de Suisse ne profitent pour ainsi dire d'aucun des avantages fiscaux du système suisse (déduction des contributions au 2e ou 3e pilier ou des rachats, exonération des gains en capitaux réalisés dans le cadre de la fortune privée, etc.) puisque chaque franc d'impôt économisé en Suisse correspond grosso modo à un dollar d'impôt payé en plus aux USA.

A la Chambre et au Sénat

Les républicains de la Chambre des Représentants ont développé un concept («blueprint») de réforme fiscale qui se fonde sur une approche territoriale pour les sociétés, et qui soulève expressément la possibilité de changements pour les individus également.

Du côté du Sénat, une proposition du président de la Commission des Finances appelle à reconsidérer la fiscalité des citoyens non-résidents. Le Département du Trésor et la Maison Blanche ont aussi exprimé un certain intérêt en faveur du système territorial.

Lors d'une audition du Congrès du 18 juillet dernier, il est ressorti que plusieurs députés voulaient en finir avec l'imposition basée sur la citoyenneté.

L'imposition sur la base du lieu de résidence a toute sa place parmi les propositions de réformes fiscales internationales du moment.

De plus, c'est un projet qui dépasse le clivage entre partis politiques. Il est ainsi soutenu aussi bien par Democrats Abroad que par Republicans Overseas, ou encore Americans for Tax Reform, la Heritage Foundation, American Citizens Abroad, plusieurs chambres de commerce américaines à l'étranger et un certains nombres d'autres groupes d'affaires.

La combinaison de tous ces facteurs représente peut-être une occasion unique de mettre un terme à l'imposition des américains de l'étranger. Ce qui pour beaucoup a toutes les apparences d'un rêve, semble néanmoins avoir une réelle chance de devenir réalité.